

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITE

DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Vu le décret n° 73-73 du 11 janvier 1973;

Vu l'arrêté du 20 mars 1993;

Vu le procès-verbal de l'examen en date du 19 Décembre 2003,

IL EST DÉLIVRÉ À

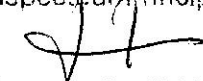
M. GUILLET Ludivine

né(e) le 11 juillet 1981, à LODEVE (Hérault)

le Diplôme d'État d'Éducateur de jeunes enfants.

Fait à LYON, le 19 DEC. 2003 20

Pour le Ministre : Pour le Directeur Régional
L'inspecteur Principal


Christine MAISON

Homologué au niveau III (Code NSF 332t)
Par arrêté publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000.